Conditions générales de licence d'utilisation de l'application kap-t

Licence non exclusive d'accès à une application en ligne (mode SaaS), renouvelable chaque année

Parties

Le Concédant : Davidson Technologies, solutions technologiques pour les entreprises, fondé par M. Tahiana DAVIDSON, alias ARMOUGOM Tahiana, agissant en qualité de mandataire. Projet porté par l'association **ASAA** (contractante), SIRET 798 687 000 00033, 11 rue Edmond Rostand, 97490 Sainte-Clotilde (La Réunion). TVA non applicable. Contact : support@davidson-technologies.com.

ci-après « **le Concédant** »,

Le Licencié : toute personne physique ou morale exerçant une activité professionnelle qui souscrit à la licence, en ligne ou par bon de commande, et dont l'identité (dénomination, SIRET, siège, représentant, email de contact) est celle indiquée lors de la souscription.

ci-après « **le Licencié** ».

Article 1 — Objet

Le présent contrat a pour objet de concéder au Licencié, pour ses besoins professionnels, un droit d'accès et d'utilisation de l'application kap-t (ci-après « **l'Application** »), hébergée par le Concédant et accessible par internet à l'adresse app.kap-t.com, dans les conditions définies ci-après.

La licence est **personnelle, non exclusive, non cessible et non transférable**. Elle n'emporte aucune cession de droits de propriété intellectuelle et ne confère aucune exclusivité, géographique ou sectorielle, au Licencié.

Article 2 — Description du service

L'Application permet notamment au Licencié :

- de disposer d'un QR code et d'un formulaire d'inscription en ligne à ses couleurs, destinés à recueillir les coordonnées de ses clients et prospects ;
- de consulter, classer (prospects, clients, étiquettes, priorité), annoter et exporter les contacts ainsi recueillis ;
- d'adresser des offres à ses contacts par email ou SMS, au moyen de son propre compte auprès du prestataire d'envoi (Brevo), dont il reste titulaire et dont il assume les frais éventuels (crédits SMS notamment) ;
- de bénéficier d'un tableau de bord et d'un thème visuel (couleurs, polices, logo) paramétrés par le Concédant.

La description fonctionnelle détaillée figure en **Annexe 1**. Le Concédant peut faire évoluer l'Application ; il s'efforce de ne pas en réduire substantiellement les fonctionnalités pendant la durée du contrat. Le paramétrage de l'Application (thème, formulaire, comptes) est réalisé exclusivement par le Concédant : le Licencié ne peut ni modifier l'Application ni en altérer le code ou la configuration.

Modules inclus. En complément du socle décrit ci-dessus, la licence comprend, sans supplément de prix, les modules suivants : **Notes d'équipe** (notes partagées entre les utilisateurs du Licencié), **Suivi interne** (suivi des tâches et incidents internes du Licencié) et **Inventaire** (suivi des articles et des stocks). Leur description figure en Annexe 1. Les modules sont activés par le Concédant pour tous les Licenciés ; le Licencié ne peut ni les activer, ni les désactiver, ni les modifier lui-même. Le Concédant peut en faire évoluer le contenu et en ajouter de nouveaux dans les conditions de l'article 2, sans modification de la redevance. Un module est utilisable dès qu'il est disponible, le Concédant en informant le Licencié.

Article 3 — Durée et renouvellement

Le contrat prend effet à la date d'activation du compte communiquée au Licencié dans sa fiche d'activation (Annexe 2) (« **Date d'activation** ») pour une durée initiale de **douze (12) mois**.

À son terme, il est renouvelé par tacite reconduction pour des périodes successives de douze (12) mois, sauf résiliation notifiée par l'une des parties, par email avec accusé de réception ou par lettre recommandée, au plus tard **trente (30) jours** avant l'échéance. Le Concédant adresse au Licencié un rappel par email avant chaque échéance, en indiquant le tarif applicable à la période suivante.

Article 4 — Redevance et paiement

La licence est consentie moyennant une redevance **de 59 € par mois (soit 708 € sur 12 mois) ou de 590 € par an, au choix du Licencié lors de la souscription**, tous modules et accès inclus (article 2 et article 5). Le tarif annuel correspond à deux (2) mois offerts par rapport au tarif mensuel. Elle est payée par prélèvement SEPA ou par tout autre moyen de paiement proposé lors de la souscription : chaque mois (premier mois réglé à la souscription) ou, pour la formule annuelle, en une seule fois et d'avance pour les douze (12) mois, avec un engagement ferme de douze (12) mois, renouvelé dans les conditions de l'article 3. La redevance annuelle payée d'avance couvre la totalité de la période d'engagement ; elle n'est pas remboursable en cas de résiliation avant le terme, sauf manquement du Concédant.

Ce montant est exprimé **hors site internet et hors maintenance** : la réalisation du site internet du Licencié, ainsi que son hébergement, son nom de domaine et sa maintenance, relèvent de l'offre ou du devis distinct accepté par le Licencié pour ce site ; ils ne sont pas compris dans la redevance de licence. La redevance de licence comprend l'hébergement de l'Application, sa maintenance corrective et évolutive et le support prévu à l'article 6.

Modules. Les modules inclus ne donnent lieu à aucune redevance supplémentaire. Seuls des services distincts, expressément acceptés par écrit (email) par le Licencié, peuvent faire l'objet d'un tarif complémentaire.

TVA non applicable. Le Concédant peut réviser le tarif à chaque renouvellement, en le notifiant au Licencié au moins **soixante (60) jours** avant l'échéance ; à défaut d'opposition avant l'échéance, le nouveau tarif s'applique.

Toute somme non payée à l'échéance porte intérêt de plein droit, sans mise en demeure préalable, au taux de trois fois le taux d'intérêt légal, et donne lieu à une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement (articles L.441-10 et D.441-5 du Code de commerce), sans préjudice d'une indemnisation complémentaire sur justificatifs.

Article 5 — Accès, identifiants et usage

Le Concédant remet au Licencié un identifiant de connexion ; le Licencié choisit lui-même son mot de passe, qui reste strictement personnel. Le Licencié est responsable de la confidentialité de ses accès et de toute utilisation faite avec ceux-ci, et informe sans délai le Concédant de toute utilisation frauduleuse.

Le Licencié peut disposer d'accès pour ses employés (« utilisateurs »). **Six (6) accès sont inclus dans la licence, celui du gérant compris** ; des accès supplémentaires peuvent être demandés au Concédant, au tarif indiqué dans sa fiche d'activation ou dans un avenant accepté par le Licencié. Le Licencié crée lui-même les accès de ses employés depuis l'Application, par invitation envoyée à leur adresse email professionnelle ; chaque employé choisit son propre mot de passe. Les identifiants sont nominatifs et ne se partagent pas. Le Licencié répond de l'usage fait par ses utilisateurs et retire sans délai l'accès d'un employé qui quitte l'entreprise.

Le Licencié s'engage à utiliser l'Application conformément à sa destination et à la loi, et notamment à :

- ne recueillir et n'utiliser les coordonnées de ses contacts qu'après les avoir informés et, lorsque la loi l'exige, avoir recueilli leur consentement (prospection par email ou SMS) ;
- ne pas utiliser l'Application pour envoyer des messages illicites, trompeurs ou non sollicités ;
- ne pas tenter d'accéder aux données d'autres licenciés, ni de contourner les mesures de sécurité, ni de copier, décompiler ou revendre l'Application ;
- ne pas prêter, partager ou sous-licencier ses accès à un autre établissement.

Article 6 — Support et disponibilité

Le Concédant fournit un support par email à l'adresse support@davidson-technologies.com, les jours ouvrés, et s'efforce de répondre dans un délai de **24 à 72 heures ouvrées**.

L'Application est accessible 24 h sur 24, 7 jours sur 7, sous réserve des opérations de maintenance et des interruptions indépendantes de la volonté du Concédant (pannes d'un prestataire d'hébergement ou de réseau, force majeure). Le Concédant est tenu à une **obligation de moyens**. Il s'efforce de prévenir le Licencié des interruptions programmées.

Article 7 — Données personnelles

Pour les données personnelles de ses clients et prospects traitées au moyen de l'Application, le **Licencié est responsable du traitement** et le **Concédant agit en qualité de sous-traitant**, au sens du règlement (UE) 2016/679 (RGPD). À ce titre, le Concédant s'engage à :

- traiter les données uniquement pour fournir l'Application et sur instruction documentée du Licencié, telle qu'elle résulte du présent contrat et de l'Annexe 3 ;
- garantir la confidentialité des données et veiller à ce que les personnes autorisées à les traiter s'y engagent ;
- mettre en œuvre des mesures de sécurité appropriées (accès restreint par commerce, chiffrement des échanges, sauvegardes, clés secrètes conservées côté serveur) ;
- recourir à des sous-traitants ultérieurs listés en Annexe 3, avec le même niveau d'engagement, et informer le Licencié de tout changement notable ;
- aider le Licencié à répondre aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées ;
- notifier au Licencié, dans les meilleurs délais, toute violation de données personnelles dont il a connaissance ;
- restituer ou supprimer les données en fin de contrat, dans les conditions de l'article 10.

Le Licencié demeure responsable de la licéité de la collecte (information des personnes, base légale, consentement à la prospection, durée de conservation) et des contenus qu'il saisit ou envoie, notamment les notes, tâches et incidents internes et informations d'inventaire de ses utilisateurs.

Article 8 — Propriété intellectuelle

L'Application, son code, son interface, ses éléments graphiques, sa documentation, ainsi que les marques et logos « kap-t » et « Davidson Technologies », demeurent la propriété exclusive du Concédant. Le Licencié bénéficie d'un simple droit d'usage, pour la durée du contrat.

Le Licencié conserve la propriété de ses données (notamment la liste de ses contacts), de ses marques, de son logo et des contenus qu'il met à disposition ; il concède au Concédant le droit de les utiliser dans la seule mesure nécessaire à l'exécution du contrat.

Article 9 — Responsabilité

La responsabilité du Concédant ne peut être engagée qu'en cas de faute prouvée. Elle est limitée aux dommages directs et, **tous préjudices confondus, plafonnée au montant de la redevance versée par le Licencié au titre des douze (12) derniers mois**. Le Concédant n'est pas responsable des dommages indirects (perte d'exploitation, de clientèle, de chiffre d'affaires, d'image) ni des conséquences d'un usage non conforme de l'Application par le Licencié, ni du contenu des messages envoyés, ni des défaillances du prestataire d'envoi choisi par le Licencié.

Article 10 — Suspension, résiliation et fin du contrat

Suspension. En cas de défaut de paiement, le Concédant peut suspendre l'accès à l'Application cinq (5) jours après l'envoi au Licencié d'un email de relance resté sans effet, l'accès étant rétabli dès régularisation. Le Licencié reste redevable des sommes dues pendant la durée de la suspension.

Résiliation pour manquement. Chaque partie peut résilier le contrat de plein droit en cas de manquement grave de l'autre partie à ses obligations, quinze (15) jours après une mise en demeure par email ou lettre recommandée restée sans effet. Les sommes versées pour la période en cours restent acquises au Concédant, sauf manquement de sa part. En cas de manquement du Licencié, notamment d'impayé non régularisé à l'issue du délai de mise en demeure, les mensualités restant à courir jusqu'au terme de la période de douze (12) mois en cours deviennent immédiatement exigibles.

Données en fin de contrat. À l'expiration ou à la résiliation, le Licencié peut demander l'export de ses données (fichier CSV) dans un délai de **30 jours**. Passé ce délai, le Concédant supprime les données dans un délai de **60 jours**, sauf obligation légale de conservation.

Article 11 — Confidentialité

Chaque partie s'interdit de divulguer les informations confidentielles de l'autre partie auxquelles elle a accès du fait du contrat, pendant sa durée et pendant trois (3) ans après son terme.

Article 12 — Dispositions générales

- **Intégralité :** le contrat et ses annexes expriment l'intégralité de l'accord des parties et remplacent tout document ou engagement antérieur relatif à son objet.
- **Modification :** toute modification du contrat fait l'objet d'un avenant écrit, sous réserve des articles 2 et 4 (évolution des modules et révision du tarif).
- **Cession :** le Licencié ne peut céder le contrat sans l'accord écrit du Concédant. Le Concédant peut le céder à une entité qui reprend son activité, en en informant le Licencié.
- **Nullité partielle :** si une clause est déclarée nulle, les autres clauses demeurent applicables.
- **Communications :** les notifications peuvent être faites par email aux adresses communiquées lors de la souscription ; chaque partie informe l'autre de tout changement.
- **Acceptation électronique :** les parties conviennent que l'acceptation en ligne des présentes conditions (case à cocher puis paiement) vaut signature électronique.
- **Droit applicable et litiges :** le contrat est soumis au droit français. Les parties recherchent une solution amiable avant toute action. À défaut, le **tribunal de commerce de Saint-Denis de La Réunion** sera seul compétent.

Article 13 — Acceptation

Le Licencié accepte les présentes conditions lors de sa souscription : soit en cochant la case d'acceptation avant le paiement en ligne, soit en signant un bon de commande ou un exemplaire papier qui s'y réfère. La version applicable est celle en vigueur à la date de souscription ; elle reste consultable à l'adresse davidson-technologies.com/documents/contrat-licence-crm.pdf.

Annexe 1 — Description fonctionnelle de l'Application

FONCTION	CONTENU
Capture de contacts	QR code personnel (téléchargeable) renvoyant vers un formulaire d'inscription aux couleurs du Licencié : nom, email, téléphone, étiquettes.
Tableau de bord	Nombre de contacts, de prospects et de clients, évolution, répartition (graphique), liste Prospects / Clients, recherche, filtre par étiquette, priorité par étoiles, notes, appel, SMS ou email en un clic. Disponible sur ordinateur et sur mobile, y compris en application installable.
Offres	Création et envoi d'une offre par email ou SMS aux contacts ayant donné leur accord, via le compte Brevo du Licencié (clé enregistrée par le Concédant côté serveur).
Identité visuelle	Couleurs, polices et logo du Licencié, configurés par le Concédant. Mode clair et mode sombre.
Sécurité	Chaque Licencié n'accède qu'à ses propres données. Connexion par identifiant et mot de passe personnels, réinitialisation par email.
Équipe	Le gérant invite et retire lui-même ses employés (nom, poste, email professionnel) ; chaque employé choisit son mot de passe ; six accès inclus, gérant compris.
Module — Notes d'équipe	Notes partagées entre les utilisateurs du Licencié et rattachées à un contact, avec l'auteur et la date.
Module — Suivi interne	Suivi des tâches et incidents internes du Licencié : titre, catégorie libre, priorité, échéance, attribution à un utilisateur, statut (ouverte, en cours, résolue) et historique des informations ajoutées. Un contact peut y être associé, sans obligation.
Module — Inventaire	Suivi des articles et des quantités en stock, avec seuil d'alerte et historique des mouvements.
Hors périmètre	Site internet du Licencié (réalisation, hébergement, nom de domaine, maintenance), rédaction des offres, abonnement et crédits du prestataire d'envoi, développements spécifiques.

Le contenu des modules peut évoluer à mesure de leur développement, dans les conditions de l'article 2.

Annexe 2 — Fiche d'activation

Après la souscription, le Concédant adresse au Licencié, par email, une **fiche d\'activation individuelle** qui précise : le nom de l\'établissement, l\'identifiant de connexion, la Date d\'activation et la date d\'échéance (12 mois), la formule choisie (mensuelle : 59 € par mois, soit 708 € sur 12 mois ; annuelle : 590 € par an, soit 49 € par mois, deux mois offerts), le prestataire d\'envoi (Brevo), les accès utilisateurs (six inclus, gérant compris, et le cas échéant les accès supplémentaires et leur tarif) et les modules inclus (Notes d\'équipe, Suivi interne, Inventaire). Cette fiche fait partie du contrat.

Annexe 3 — Traitement des données personnelles

Finalité	Recueillir et gérer les contacts du Licencié ; lui permettre de leur adresser des offres ; le cas échéant, suivre ses tâches internes et son inventaire.
Personnes concernées	Clients et prospects du Licencié ayant renseigné le formulaire ; utilisateurs du Licencié (employés).
Catégories de données	Nom, adresse email, numéro de téléphone, étiquettes, priorité, notes, date et canal de capture ; pour les utilisateurs : nom, poste et email professionnel ; selon les modules activés : contenus saisis (notes, tâches et incidents internes, inventaire).
Durée	Durée du contrat ; restitution puis suppression selon l'article 10.
Sous-traitants ultérieurs	• **Supabase** — base de données et authentification (région : Paris, France) ; • **Netlify** — hébergement de l'Application ; • **Resend** — envoi des emails de service (région : Irlande) ; • **Brevo** — envoi des offres, au moyen du compte du Licencié. Le cas échéant, les transferts hors de l'Union européenne sont encadrés par les clauses contractuelles types de la Commission européenne.
Contact	support@davidson-technologies.com

Davidson Technologies est un nom commercial de l'association ASAA — SIRET 798 687 000 00033 — 11 rue Edmond Rostand, 97490 Sainte-Clotilde.